

BUREAU DU 05 AVRIL 2017

Délibération 17/053

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019

AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE Foncier diffus

MONDELANGE – Site Halberg

F08FD700071

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014 modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention passée avec la commune de Mondelange le 09/06/2010 pour s'assurer la maîtrise de terrains.

Considérant la modification relative à la durée de la convention dont le terme est fixé au 30/06/2020 (initialement fixé au 30 juin 2017),

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer, en tant que de besoin, l'avenant n°4 modificatif à la convention foncière susvisée.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

YU ET APPROUVE

LE 1 8 AVR. 2017

Le Préfet de Région.
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER